



# CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU ROUMOIS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES DU ROUMOIS SITE 1 : 68 ROUTE DE MONTFORT 27310 BOURG ACHARD

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <http://clinique-veterinaire-du-roumois.fr/>

---

### APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires lien internet vers le cahier des charges.

Adresse : 68 Route de Montfort 27310 Bourg-Achard

Téléphone : 02.32.42.00.42 (taper 1)

Mail : [cliquesduroumois@gmail.com](mailto:cliquesduroumois@gmail.com)

---

### HORAIRE D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 14h à 19h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
Les consultations ont lieu sur rendez-vous exclusivement.

---

### PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- DV DESWARTE Nicolas, associé, diplômé en 2009 de l'Université vétérinaire de Liège
- DV LEPREVOST Agathe, associée, diplômée en 2009 de l'Université vétérinaire de Liège
- DV PAQUETTE Julie, associée, diplômée en 2014 de l'École Vétérinaire de Lyon

- DV MICHEL Sandra, salariée, diplômée en 2008 l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort
- DV PHLIX Anne-Laure, salariée, diplômée en 2015 de l'Université vétérinaire de Liège
- DV LOSADA Andres, salarié, diplômé en 2012 de l'Université vétérinaire de Colombie
- DV JOLY-BOIVIN Elodie, salariée, diplômée en 2006 de l'Université vétérinaire de Liège

Personnel non vétérinaire :

- Valérie DUVAL, ASV, échelon 4
- Sandra AVENEL, ASV, échelon 5
- Justine CHABROL, ASV, échelon 5
- Marlène FERNANDEZ, ASV, échelon 3
- Charline PANLOUP, ASV, échelon 3

---

## PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique : par le DV LEPREVOST ou selon le cas par un intervenant extérieur avec l'accord du client
- Consultation de reproduction et cardiologie : avec le DV PAQUETTE
- Test dermatologique (IDR) : avec le DV JOLY-BOIVIN
- Analyses sanguines effectuées par nos soins (IDEXX + Virbac speed reader) ou selon le cas par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Anesthésies générales choisies selon la chirurgie et l'état de l'animal. Monitoring cardio-respiratoire durant l'intervention
- Imagerie médicale :

- Réalisation de radiographies avec développement numérique sur capteur plan au sélénium (un mail des radiographies sera envoyé au client sur simple demande).

- Echographie, doppler, doppler couleur, appareil Esaote (un mail des images sera envoyé au client sur simple demande).

- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Soins des animaux hospitalisés par une ASV dédiée en journée.

Point de 30 minutes tous les matins avec tous les vétérinaires présents et l'assistante dédiée en semaine = ronde des cas.

Soins le dimanche par une assistante et/ou le vétérinaire d'astreinte au minimum 2 fois dans la journée.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Nos vétérinaires assurent à tour de rôle une astreinte téléphonique et se déplacent en cas d'urgence pour permettre la continuité de soins de nos patients en dehors des horaires d'ouverture.

Le numéro habituel (02.32.42.00.42) est joignable, un message est à laisser sur le répondeur pour que le vétérinaire d'astreinte rappelle dans le cas où il serait déjà occupé sur une intervention.

---

## ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente.

En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser selon votre situation géographique à :

Pour les animaux de rente :

- Clinique vétérinaire du Cèdre – Bourg Achard – 02.32.56.26.96
- Clinique vétérinaire de la Risle –Pont Audemer – 02.32.42.33.72
- Clinique vétérinaire Caux Seine – Yvetot – 02.35.56.97.10

- Clinique vétérinaire du seuil de Caux – Barentin / Pavilly – 02.35.92.38.58 / 02.35.91.03.16

Pour les équidés :

- Clinique vétérinaire du Cèdre – Bourg Achard – 02.32.56.26.96
- Clinique vétérinaire les grands clos – Bosc Roger en Roumois – 02.35.81.04.94
- Clinique vétérinaire de la Risle – Pont Audemer – 02.32.42.33.72
- Clinique vétérinaire Caux Seine – Yvetot – 02.35.56.97.10
- Clinique Equine du Moulin d'Ecalles – Estouteville-Ecalles - 02 35 61 90 40
- Clinique vétérinaire du seuil de Caux – Barentin / Pavilly – 02.35.92.38.58 / 02.35.91.03.16
- Clinique cœur de Caux – Fauville en Caux – 02 35 96 73 22
- Clinique Vétérinaire Gbb – Gaillon – 02 32 53 01 65
- DV GREBERT Anais – itinérante région 27 et 76 – 06.80.67.17.29

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'adresse suivante : <http://clinique-veterinaire-du-roumois.fr/nos-services/>

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

---

## LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires :  
33 Rue Fred Scamaroni, 14000 Caen - 02 31 52 11 01 - [cro.normandie@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.normandie@ordre.veterinaire.fr)

Agence AVIVA ASSURANCE clientèle des Pros-Entreprise :  
du Mont Perreux 76230 Isneauville

Immeuble Amarante - 239 rue

---

#### LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires : DESWARTE, LEPREVOST ou PAQUETTE

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

---

#### RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou par écrit sous la forme d'un consentement en cas d'anesthésie.

Le comportement agressif d'un animal peut occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière (physique et/ou chimique) pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

#### CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

#### DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Incinérés (Rue des Sorbiers, 61120 Vimoutiers - 03 27 76 19 83) l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse et les chats transportés dans des cages de transport fiable. La clinique ne pourra être tenue responsable en cas de blessure ou de disparition d'un animal si ces conditions ne sont pas respectées.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants non blessés ne peuvent être gardés en hospitalisation. Sur nos horaires d'ouverture, notre équipe peut rechercher une éventuelle identification de l'animal trouvé et le cas échéant contacter le propriétaire. Dans ce cas et uniquement dans ce cas nous pouvons hospitaliser l'animal le temps que le propriétaire vienne récupérer son animal (frais d'hospitalisation à prévoir selon la durée).

En cas d'absence d'identification ou en dehors des horaires d'ouverture, il est du ressort de la mairie du lieu de découverte de prendre en charge l'animal selon l'accord en vigueur avec la fourrière sélectionnée.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

Dans le cadre de réductions exceptionnelles, elles ne pourront être conservées uniquement dans le cadre d'un règlement dans un délai d'un mois maximum. Au-delà, la facture sera rééditée en supprimant les réductions.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en 3 ou 4 fois est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier ONEYBANK sous réserve d'acceptation de ce dernier. Des frais sont liés à l'utilisation de ce service.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement (RCG +/- huissier).



*Les animaux, notre passion  
Leur bien-être, notre mission*

**SITE 1**

**68 Rue de Montfort  
27310 Bourg Achard**

**CONTACT: 02.32.42.00.42**

**SITE 2**

**1 Rue Perrine (chemin Vautier)  
27520 Bourgtheroulde**

**[cliniquesduroumois@gmail.com](mailto:cliniquesduroumois@gmail.com)**